

# Agrica Epargne, au cœur de la dynamique retraite

**Créée au début des années 2000 afin d'apporter aux entrepreneurs du monde agricole des solutions d'épargne salariale adaptées à des problématiques d'équipement qui se situent souvent aux confins du collectif et de l'individuel, la société Agrica Epargne a toujours fait de l'épargne retraite un axe prioritaire de développement. La loi Pacte lui donne de nouveaux moyens pour asseoir sa légitimité et creuser sa place atypique sur le marché.**

**Patrick Leroy, directeur général délégué d'Agrica Epargne**



**A**grica Epargne n'a pas attendu que le gouvernement fasse du développement de l'épargne retraite l'un des challenges du quinquennat pour faire de cette activité son cœur de métier. «La retraite c'est notre ADN», confirme Patrick Leroy, directeur général délégué d'Agrica Epargne. Fondée en 2003 afin de diffuser des solutions d'épargne salariale adaptées aux besoins spécifiques du monde agricole, la société de gestion a pu d'emblée profiter de l'expertise de sa maison mère en la matière.

## Laboratoire

Groupe paritaire, spécialisé depuis son origine dans la mise en place et le suivi des retraites complémentaires et supplémentaires, Agrica est devenu au fil des ans l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière d'épargne, de prévoyance et de santé. Ce spécialiste de la protection sociale compte aujourd'hui près de 680 000 retraités et 1,5 million de cotisants employés dans quelque 200 000 structures de différente nature (entreprises de production, coopératives, organisations professionnelles, activités connexes, etc.). «Nous sommes déjà en ligne avec les principes de la loi Pacte que nous

expérimentons depuis plus de 15 ans maintenant au travers des solutions d'épargne salariale conçues pour notre clientèle cible et en ce sens on peut se définir comme une forme de laboratoire pré-Pacte», poursuit Patrick Leroy. L'objectif que poursuit avec efficacité Agrica Epargne n'est toutefois pas des plus simples. Si l'on se réfère aux chiffres publiés en août 2019 par la Dares (Direction de la recherche et des statistiques du ministère du Travail), la proportion de salariés ayant accès à un dispositif de participation et/ou d'intéressement en 2017 (dernières données consolidées) dépassait à peine 11 % dans les structures comptant de 1 à 9 salariés, cette proportion grimant modestement à 17,5 % dans celles employant de 10 à 49 salariés. Or chez Agrica Epargne 90 % des entreprises clientes comptent moins de 50 salariés et 70 % moins de 10. Sur cette population, «un tiers des épargnants est couvert par un Perco lequel a représenté en 2018 près de la moitié des dispositifs que nous avons mis en place et capte environ 25 % des encours que nous gérons», précise Patrick Leroy.

## Proximité

Dès le départ, ce plan d'épargne retraite collectif a occupé une place centrale

dans la stratégie d'équipement déployée par les experts d'Agrica Epargne, qui entendent bien profiter de la loi Pacte pour accentuer cette dynamique. «Nous sommes convaincus de longue date des vertus de l'épargne retraite entreprise. Elle permet au dirigeant de faire d'une pierre trois coups : se constituer un revenu additionnel devenu indispensable compte tenu de la faiblesse des pensions de base du secteur ; profiter de conditions fiscales et sociales optimales et offrir à ses salariés, au premier rang desquels figurent souvent des proches, conjoint ou enfants, un outil social de partage du profit et donc d'association au développement et à la réussite de l'exploitation sans égal», résume Patrick Leroy.

En cette fin 2019 chez Agrica Epargne, tout est déjà en place pour transformer l'essai du PER. Non seulement l'offre a été refondue pour que les clients actuels et à venir puissent profiter au plus vite des souplesses inédites que concède ce dispositif (versements individuels déductibles du revenu imposable, transferts facilités entre les diverses formes d'épargne retraite, etc.), mais aussi le fer de lance commercial d'Agrica Epargne, alliant proximité et accompagnement au long cours, est plus aiguisé que jamais

pour convaincre les dirigeants des TPE et PME agricoles de la double valeur ajoutée collective et individuelle de ces plans d'épargne.

## Partenariats éclairés

«Nous ne sommes pas des opportunistes de la retraite, nos équipes techniques et commerciales sont formées pour, dans le plus grand respect du dialogue social, identifier et répondre au mieux aux spécificités de chacun de nos clients. Nous développons pour ce faire une démarche affinitaire (voir entretien ci-dessous) en lien avec les représentants du monde agricole, tout en mettant à la disposition de chacun les services internet indispensables à la bonne gestion de leurs plans retraite», observe Patrick Leroy. Modernisé et enrichi, le site d'Agrica Epargne est désormais doté d'outils de profilage de risque et de simulateurs fiscaux et sociaux adaptés pour permettre au dirigeant de mesurer la pertinence de la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale. Par ailleurs, chaque salarié peut profiter de la technologie développée par Amundi, partenaire d'Agrica Epargne pour la tenue de compte, pour évaluer sa retraite future au plus juste, son optimisation fiscale et estimer en conséquence son besoin de revenu complémentaire. Aussi indispensables soient-ils, ces services interactifs ne peuvent pour autant se substituer à la solidité d'une relation de gré à gré ancrée dans la durée. Fort de cette conviction, Agrica Epargne réfléchit à l'opportunité de nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs respectueux des critères d'approche qu'exige sa clientèle spécifique pour élargir la diffusion de son offre.

La filiale d'Agrica compte par ailleurs sur les effets de synergie avec sa maison mère pour explorer le cadre novateur du PER entreprise. «Du standard au sur-mesure, nous pouvons nous prévaloir de notre parfaite connaissance des enjeux retraite pour convaincre les chefs d'entreprise qui nous font confiance, de faire du PER un levier essentiel pour redistribuer à leur profit et à celui de leurs salariés, les dividendes d'un travail, auquel dans bien des cas ils consacrent chaque jour de leur vie», conclut Patrick Leroy. ■

Laurence David-Delain

## QUESTIONS À...

### Patrick Leroy, directeur général délégué d'Agrica Epargne

DIPLÔMÉ EN DROIT DES AFFAIRES, PATRICK LEROY DÉBUTE EN 1989 COMME JURISTE AU SEIN DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MSA, PUIS DEVIENT QUELQUES ANNÉES PLUS TARD RESPONSABLE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX DE LA CCPMA AVANT D'EXERCER LA MÊME FONCTION AU SEIN DU DÉPARTEMENT JURIDIQUE DU GROUPE AGRICA CRÉÉ EN 1997. SIX ANS PLUS TARD, IL EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ D'AGRICA EPARGNE.

### Agrica Epargne travaille quasi exclusivement avec des TPE, la baisse du forfait social vous incite-t-elle à mener des actions commerciales spécifiques ?

Nous équipons ces petites structures depuis plus de 15 ans et bien entendu nous saluons la suppression du forfait social. Mais il ne s'agit pas pour nous de profiter d'un effet d'aubaine. Cette baisse de charge nous donne un argument supplémentaire pour conforter notre démarche de protection sociale auprès de dirigeants d'exploitation qui trouvent dans les dispositifs d'épargne entreprise des outils à double face qui leur permettent à la fois de résoudre des problématiques individuelles de gestion de patrimoine et d'activer des leviers sociaux pour motiver et fidéliser leurs collaborateurs.

### Vous gérez déjà un nombre important de Perco, pensez-vous les transformer systématiquement en PER ?

Oui et nous n'attendons pas octobre 2020 pour le faire. Depuis le 6 novembre, toutes nos offres entrent dans le cadre du PER. La bascule du stock de Perco Interentreprises est également effective. Quant aux Perco négociés sur mesures, ils feront l'objet d'un traitement au cas par cas, mais nous visons un portefeuille 100 % PER début 2020.

### Vous développez des partenariats affinitaires, pour quelle raison ?

Cette dynamique est au diapason de notre culture de groupe, paritaire et centrée sur le monde agricole. Plutôt que de négocier systématiquement un accord de branche, il nous semble plus judicieux de proposer un ensemble de solutions d'épargne salariale recommandées, en quelque sorte labellisées, par les fédérations patronales et les branches professionnelles avec lesquelles nous avons tissé des liens de longue date. Elles peuvent nous aider à convaincre nos futurs adhérents du bien-fondé de notre démarche de protection sociale. Par ailleurs, cela nous permet de rationaliser nos coûts d'approche et d'optimiser nos politiques tarifaires. ■